

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

Décret n° 2003-6..... du 23 Janvier 2003.....  
portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre du  
mérite congolais.

-----  
Le Président de la République,  
-----

- Vu la Constitution;
- Vu le décret n° 86-903 du 6 août 1986 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des ordres nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de Grand Croix;
- Vu le décret n° 86-905 du 6 août 1986 modifiant le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960 fixant les modalités d'attribution des décorations des ordres du mérite congolais, du dévouement congolais et de la médaille d'honneur;
- Vu le décret n° 86-896 du 6 août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents ordres nationaux;
- Vu le décret n° 2001-179 du 10 avril 2001 portant création du conseil des ordres nationaux;
- Vu le décret n° 97-7 du 4 novembre 1997 portant création de la maison militaire du Président de la République;
- Vu le décret n° 2001-330 du 16 juin 2001 portant réorganisation de la maison militaire du Président de la République;
- Vu, ensemble, les décrets n° 2002-341 du 18 août 2002 et n° 2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2002-342 du 18 août 2002 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement.

**DECRETE :**

**Article premier .-** Sont nommés , à titre exceptionnel, dans l'ordre du mérite congolais.

**AU GRADE DE COMMANDEUR**

- Docteur **(Jean NICO) SCHOLTEN** Président de l'Association des Parlementaires Européens pour l'Afrique ;
- Docteur **Luc DHOORE**, ancien Ministre, Vice-Président de l'Association des Parlementaires Européens pour l'Afrique.

**Article 2.-** Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur, ne sont pas applicables.

**Article 3.-** Le présent décret sera inséré au Journal Officiel et communiqué partout où .besoin-  
sera./-

Fait à Brazzaville, le 23 Janvier 2003

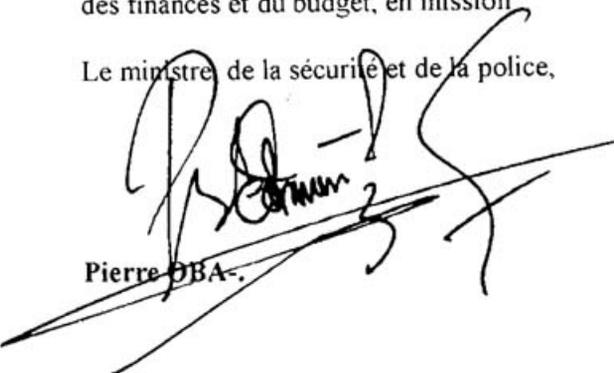


**Denis SASSOU-NGUESSO.-**

Par le Président de la République,

· Pour le ministre de l'économie,  
des finances et du budget, en mission ;

Le ministre de la sécurité et de la police,



**Pierre OBA.-**